

Et nos SALAIRES ?

Il y a URGENCE

LA VÉRITABLE RECONNAISSANCE DES AGENT·ES DE LA FONCTION PUBLIQUE PASSE PAR UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DE LEURS SALAIRES

Alors que nous traversons une période inflationniste rarement égalée, **les salaires et le pouvoir d'achat sont une préoccupation majeure de TOUS les personnels**. Cette hausse rapide et constante de l'inflation renforce les légitimes revendications des salarié·es **d'augmentation immédiate des salaires**. Les agents et agentes de la Fonction publique n'échappent pas à la règle et exigent également un rattrapage de décennies de perte.

Avec des années de gel de la valeur du point d'indice, la nouvelle augmentation du SMIC au 1^{er} mai et l'ajustement du minimum Fonction publique, **on assiste inévitablement à un tassement des grilles salariales et un appauvrissement des personnels**.

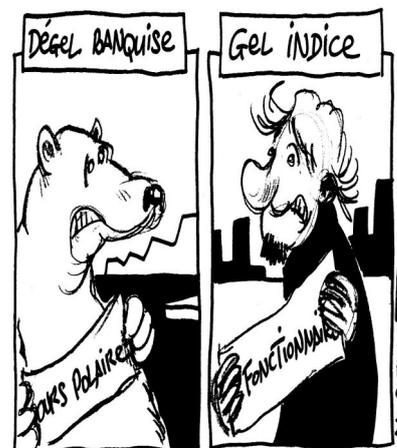
Et en comparant les salaires des différentes catégories par rapport au SMIC, les répercussions sont et seront importantes. **Explications...**

Concrètement, quelles répercussions dans la Fonction publique ?

Depuis 2000
les agent·es de la
Fonction publique
ont **perdu 20%** de
pouvoir d'achat.

Depuis 2010 et
le gel du point
d'indice, c'est
13% de perte.

eSPèCeS eN Voie D'eXTInCTIoN



Depuis mai 2022, la catégorie A débute à 11 % au-dessus du SMIC. Pour rappel et comparaison, il y a à peine 20 ans :

- catégorie B recrutée à **14 % au-dessus du SMIC**
- catégorie A était recrutée à **37 % au dessus du SMIC**

Et que dire des catégories C juste à niveau du SMIC, des temps partiels imposés, des bas salaires des AESH et AEd...

Plus que jamais, continuons d'exiger:

- **une augmentation immédiate de tous les personnels de 400 € ;**
- **un SMIC à 2000 € brut ;**
- **le dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures ;**
- **l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation ;**
- **l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;**
- **la revalorisation conséquente et immédiate des pensions.**

Pour les personnels Certifiés, PLP, PE, CPE ou PsyEN

Il y a

25 ans

En début de carrière, on percevait l'équivalent de 1411,53€ brut (hors indemnités) soit **1,55 X le SMIC**.

En fin de carrière, au dernier échelon de la Hors Classe, on percevait l'équivalent de 3210€ brut (hors indemnités) soit **3,52 X le SMIC**.

Aujourd'hui

En début de carrière, on perçoit 1828€ soit **1,11 X le SMIC**.

En fin de carrière, au dernier échelon de la HC, on perçoit 3847,23€ brut soit **2,33 X le SMIC**.

Le PPCR, tant vanté par certain·es, n'a pas inversé la donne.

Un décrochage par rapport au SMIC sans précédent!

Pour les personnels Agrégés

Il y a

25 ans

En début de carrière, on percevait l'équivalent de 1539,67€ brut (hors indemnités) soit **1,69 X le SMIC**.

En fin de carrière, au dernier échelon de la Hors Classe, on percevait l'équivalent de 3952€ brut (hors indemnités) soit **4,34 X le SMIC**.

Aujourd'hui

En début de carrière, on perçoit 2099,34€ soit **1,28 X le SMIC**.

En fin de carrière, au dernier échelon de la HC, on perçoit 4554,81€ brut soit **2,77 X le SMIC**.

Cette baisse du niveau de rémunération a des conséquences directes sur le pouvoir d'achat des personnels.

Elle est aussi un **indicateur clair de la dépréciation des qualifications des personnels et des professions exercées.**

URGENCE

La CGT Educ'action revendique :



une grille salariale démarrant à 2 fois le SMIC soit un salaire de début de carrière équivalent à 4000 € brut ;



un doublement minimum du traitement entre le début et la fin de carrière, garanti individuellement à tout·e agent·e, pour une carrière complète ;



une carrière sur 1 seule grade et 18 échelons au même rythme de progression pour toutes et tous.